

4 Économie

Société gabonaise de réassurance / Interview de l'Administrateur- directeur général...

...Crépin Andrew Godwock : " l'exemple gabonais de la réassurance fait aujourd'hui école "

Propos recueillis par Innocent M'BADOUAMA
Libreville / Gabon

Dans cet entretien, il parle de la réassurance, une branche peu connue du secteur des assurances, de l'intérêt d'avoir fondé cette compagnie nationale, et de sa contribution au financement de l'économie gabonaise.

L'union. Si l'on dressait un croquis de son fonctionnement, comment schématiseriez-vous le marché des assurances au Gabon ?

Andrew GODWOCK : la configuration du marché des assurances du Gabon est particulière, dans le sens où notre pays abrite le siège de la Conférence internationale des marchés africains (Cima) qui contrôle les compagnies d'assurance et de réassurance. A côté de la Cima, il y a la direction nationale des Assurances qui, elle, contrôle les sociétés de courtage d'assurance et les intermédiaires. En dessous, vous avez deux gros blocs. Le premier est composé de 8 compagnies d'assurance non-vie encore appelées compagnies d'assurance dommages. Et le deuxième bloc est constitué de 3 compagnies d'assurance-vie. Et vous avez les compagnies de la réassurance, SCG Ré et une nouvelle société de réassurance dénommée One Ré, société à capitaux londoniens, qui vient de s'installer au Gabon (le 30 novembre 2017, ndlr).

La branche réassurance est peu connue. On ne parle souvent d'elle qu'en cas de catastrophes ou sinistres. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette activité mal connue des assurés ?

- La réassurance est l'opération par laquelle une compagnie d'assurance, qui a accepté de garantir un risque, va donc s'assurer auprès d'une autre compagnie, le réassureur. Le réassureur n'est d'autre que l'assureur de la compagnie d'assurance. Il permet donc à la compagnie d'assurance de garantir le règlement diligent des sinistres, la prise d'un certain nombre de garanties dont l'importance en capitaux peut s'avérer plus élevée que les fonds propres d'une compagnie d'assurance. C'est donc une technique de division de risques permettant aux assureurs d'équilibrer leurs différents assurances. Tout comme il n'existe pas de réassureur sans rétro-cessionnaire. Vous vous assurez auprès d'un

assureur, celui-ci s'assure auprès du réassureur, et ce dernier va s'assurer auprès du rétro-cessionnaire. C'est ainsi que le risque est divisé, permettant à chaque élément de la chaîne de garantir, qu'en cas de survenance du sinistre, le client lambda qu'il va être indemnisé.

Toute compagnie d'assurance doit-elle forcément avoir recours à un réassureur ?

- **Non !** la réassurance n'est pas obligatoire pour tous les risques. Elle n'est pas non plus obligatoire pour toutes les sociétés, en fonction de leur degré d'ancienneté. Une société nouvelle, qui vient de se créer, aura tendance à se ré-assurer sous forme de quote-part. C'est un modèle de réassurance dite proportionnelle. Une société ayant plus de cinq ans d'ancienneté aura tendance à se ré-assurer sous forme d'excédents de sinistres; c'est un modèle de réassurance dite non proportionnelle. Tous les risques ne sont pas non plus réassurables car, en fonction des fonds propres de la compagnie d'assurances, cette dernière peut décider de conserver un certain nombre de risques qui ne sont pas importants non seulement en gravité mais aussi en capitaux assurés. Mais de façon traditionnelle, les compagnies d'assurance se ré-assurent, soit en traité quote-part, soit en réassurance proportionnelle, soit en réassurance non proportionnelle. Toutefois, des réassurances peuvent être obligatoires. C'est le cas au Gabon avec la loi rendant obligatoire la réassurance pour un certain nombre de risques. C'est le cas au Sénégal, en Tanzanie, au Maroc. C'était le cas au Cameroun.

Quel est l'intérêt pour les autorités gabonaises de créer une société nationale de réassurance ?

- Au Gabon, la réassurance obligatoire, selon les dispositions de la loi, fait partie des politiques publiques mises en place par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, à l'avènement de son magistère. Dans ce sens, il a pensé que le marché des assurances au Gabon était incomplet, puisqu'il n'y avait que des courtiers d'assurance, des agents d'assurance et des compagnies d'assurance. Aussi, était-il bon, pour que le marché de l'assurance soit complet et efficace, qu'il y ait un autre opérateur, une société de réassurance. C'est ainsi que l'idée de création d'une compagnie gabonaise de réassurance a vu le jour, dans le cadre d'un partenariat public-



Crépin Andrew Godwock, A-DG de la SCG-Ré.

privé, à la suite du Conseil de ministres tenu à Port-Gentil. L'objectif, en termes de politique publique, est que l'Etat gabonais a constaté que les compagnies d'assurance installées au Gabon allaient acheter de la réassurance à l'étranger. Par conséquent, cela constituait une fuite des capitaux lorsque, parfois, certaines de ces réassurances n'étaient pas justifiées. Pour favoriser la collecte de ces primes, et conserver ces capitaux sur le territoire national pour les besoins de développement du Gabon, l'Etat a donc décidé de rendre obligatoire la réassurance, et de créer une compagnie susceptible de gérer, pour le compte de l'Etat, cette réassurance dite de cession légale. D'où la création de la Société commerciale gabonaise de réassurance (SCG Ré); une société privée, gérée selon le registre privé dont le rôle est de gérer, pour le compte de l'Etat gabonais, la cession légale.

Qui sont les actionnaires de la SCG Ré ?

- L'Etat a souhaité mettre en place un partenariat public-privé, en appelant à entrer au capital. Huit compagnies d'assurance du Gabon ont répondu à l'appel. C'est ainsi que ces dernières ont 31,30 % des parts de la SCG-Ré. Le reste étant le Fonds d'investissements stratégiques (47,00 %), le Fonds souverain de la République gabonaise (13,70 %) et la Caisse des dépôts et consignations (8 %).

Que retenir des performances de la SCG Ré ?

- Dès notre création, nous avons fait des bénéfices. En 2012, année de démarrage de nos activités, nous avons 60 millions de dividendes. En 2016, nous avons eu un résultat financier de près de 592 millions de francs. En 2017, nous escomptons près de 900 millions de francs CFA de résultat positif.

Comment fonctionne le mécanisme de cession légale ?

- La loi au Gabon impose aux compagnies d'assurance, ayant leur siège au Gabon, que 15 % de leurs primes en non-vie soient placés à la SCG Ré, 10 % de leurs primes en Assurance-Vie doivent être placés à la SCG Ré. En contrepartie, la SCG Ré rémunère les compagnies d'assurance. Leur verse les commissions pour améliorer leurs exploitations techniques et commerciales. Nous reversons les commissions, qui sont de l'ordre de 20% pour ce qui est de l'assurance non-vie, et de 10% de l'assurance vie.

Existe-t-il des domaines où la réassurance pourrait être rendue obligatoire ?

- En 2013, l'Etat a accordé à la SCG Ré l'extension de ses activités à la gestion de la réassurance pétrolière. Le pétrole constitue une industrie stratégique pour notre pays ; mais le pétrole gabonais n'était pas réassuré au Gabon. Il l'est dorénavant depuis 2013, à la faveur des réformes entreprises par les plus autres autorités de notre pays. L'aviation a rejoint le pétrole en 2013. Ce qui fait que l'aviation gabonaise, qui n'était pas réassurée localement l'est dorénavant depuis 2013. En sus des commissions payées aux compagnies d'assurance, notre société de réassurance paie des sinistres, proportionnellement aux taux de cession. Nous reversons aux compagnies d'assurance des produits financiers, sous forme de dividendes, à toutes les compagnies actionnaires. Il convient de noter, du point de vue de la rentabilité, que la SCG Ré verse des dividendes à ses actionnaires depuis 2013.

Qu'en est-il aujourd'hui du financement de l'économie ? Un exemple concret.

- Un exemple concret ? La SCG Ré est aujourd'hui heureuse d'annoncer qu'elle vient de souscrire pour un milliard à l'emprunt obligatoire où l'Etat a collecté 131 milliards de francs. Lors du premier emprunt, la SCG Ré a souscrit pour 1,5 milliard de francs. Cela n'aurait pas été possible sans la création de cette entreprise.

Quel est l'objectif stratégique que vous assignez à votre compagnie ?

- Nous sommes 24e sur un classement de 46 compagnies réassureurs africains. Notre objectif est de devenir 10e compagnie de réassurance africaine, à l'horizon

2022. Nous sommes heureux de constater que notre développement commercial est compatible avec les instructions reçues de notre président du Conseil d'administration, Edouard Pierre Valentin, et l'ensemble des actionnaires, dont l'actionnaire majoritaire qui est le Fonds gabonais d'investissements stratégiques. Nous poursuivons les objectifs de développement en Afrique. Ainsi, nous sommes le troisième réassureur du pont d'Abidjan. Nous sommes réassureur de la société de réassurance du Mozambique. Nous acceptons des risques que nous viennent de Djibouti, de l'Afrique du nord, du Proche et Moyen Orient. Tout ceci est compatible avec notre zone de souscription et nos capacités.

Pensez-vous avoir les moyens de nager la tête hors des eaux agitées par la concurrence ?

- C'est vrai, nous nous efforçons de faire ce métier dans un environnement qui devient, de plus en plus concurrentiel, et qui est marqué par des fortes tensions de trésorerie dues au phénomène cumulé de deux crises : baisse du prix du baril pétrolier, mais aussi à une crise politique de laquelle les assureurs gabonais vont devoir mettre la main à la poche pour indemniser un grand nombre de surfaces commerciales.

Toutefois, cette société, à travers les partenariats qu'elle a signés avec les autres compagnies d'assurance, se positionne pour être l'une des plus grandes compagnies africaines au cœur de l'Afrique. Pour cela, la société s'est entourée d'une expertise essentiellement nationale, une vingtaine de jeunes gabonais ayant été formés dans les meilleures écoles d'assurance et de réassurance, de finance et de ressources humaines. C'est grâce à ces compétences humaines que l'exemple gabonais de la réassurance fait aujourd'hui école. Les Camerounais que nous avons reçus en 2017, sont venus à l'école de la SCG Ré pour savoir comment le Gabon est parvenu à mettre en place une compagnie de réassurance. Nous avons reçu, tout dernièrement, les Congolais de l'Arc, plus grande société d'assurance et réassurance au Congo, qui veulent également s'inspirer du modèle gabonais pour créer une compagnie de réassurance. Le Parlement gabonais vient d'être copié par celui de la Sierra Leone, qui rend obligatoire la réassurance des traités de pétrole et de l'aviation.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 03/01/2018				FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du				
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	03/01/2018	5 278,02		
USD	1,2065	1USD =	543,686	1 USD	562,715	DOW JONES	03/01/2018	24 820,49		
CAD	1,5128	1CAD =	433,605	1 CAD	456,913					
JPY	135,3500	1JPY =	4,846	100 JPY	503,964					
GBP	0,8895	1GBP =	737,420	1 GBP	769,842					
CHF	1,1718	1CHF =	559,786	100 CHF	58 687,94					
ZAR	14,9000	1ZAR =	44,024	100 ZAR	4 577,96					
MAD	11,2274	1MAD =	58,425	1 MAD	60,75					
CNY	7,8338	1CNY =	83,734	1CNY	86,25					
KES	121,1400	1KES =	5,415	1KES	5,58					

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril
03 Janvier 2018: 66,67**

CHANG E
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>